



Plus value survente terrain constructible

Par **Billard**, le 11/06/2012 à 19:02

Bonjour

J'ai fait l'acquisition d'un terrain constructible en 2006.

Actuellement je désire revendre ce bien au prix du marché.
Ce terrain a été acheté via une SCI.

Ma question est la suivante: Sur la vente d'un terrain, la plus value est elle la même que sur la vente d'un bien immobilier?

Merci de votre réponse.
Et bonne soirée.

Par **Afterall**, le 11/06/2012 à 19:07

Bonjour,

Absolument.

La vente des parts sociales de la SCI, à "prépondérance immobilière", dégage une plus value qui se calcule de la même façon que si le terrain avait été acheté "en direct", sans passer par une forme sociétaire.